



Doc. 14567
25 juin 2018

Assurer la protection des défenseurs des droits de l'homme dans les États membres du Conseil de l'Europe

Amendement¹ n° 4

M. Boriss CILEVIČS, Lettonie, Groupe des socialistes, démocrates et verts
M. Andrii LOPUSHANSKYI, Ukraine, Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
M. Valeriu GHILETCHI, République de Moldova, Groupe du Parti populaire européen
M. Giorgi KANDELAKI, Géorgie, Groupe du Parti populaire européen
M. Arkadiusz MULARCZYK, Pologne, Groupe des conservateurs européens

Dans le projet de résolution, paragraphe 6, remplacer les mots «en danger» par les mots «qui font l'objet de menaces, d'intimidation ou de poursuites».

Déposé par:

CILEVIČS Boriss, Lettonie, SOC
GHILETCHI Valeriu, République de Moldova, PPE/DC
KANDELAKI Giorgi, Géorgie, PPE/DC
LOPUSHANSKYI Andrii, Ukraine, ADLE
MULARCZYK Arkadiusz, Pologne, CE

1. 2018 - Troisième partie de session

